

**Cinquantenaire de Terre des hommes
Création d'une œuvre d'art commémorative**

CONCOURS SUR INVITATION

Rapport du jury
25.11.2009



Organisateur de la procédure et maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne
Direction des travaux
Service d'architecture
Rue du Port-Franc 18
CH-1003 Lausanne

TABLE DES MATIERES		Pages
1.	Rappel des principales clauses relatives à la procédure	1
1.1	Conditions particulières	1
1.2	Indemnités	1
2.	Historique et objectifs du concours	2
2.1	Vocation de Terre des Hommes	2
2.2	Choix de la Vallée de la Jeunesse	2
2.3	Caractère de l'œuvre et cahier des charges	3
3.	Jury	3
4.	Participation	3
5.	Jugement	4
5.1	Recevabilité des projets	4
5.2	Prise de connaissance des projets	4
5.3	Présentations	4
5.4	Examen critique et jugement	4
6.	Critiques et illustrations des projets (par ordre de présentation au jury)	5
6.1	Projet de M. Robin Michel, Pully	5
6.2	Projet de Mme Anne Rochat, Lausanne	6
6.3	Projet de M. Jo Vanni, Marin	8
6.4	Projet de M. Daniel Ruggiero, Lausanne	9
6.5	Conclusions et recommandations du jury	11
7.	Approbation	12

1. Rappel des principales clauses relatives à la procédure

En 1960, scandalisé par le traitement infligé aux enfants dans les camps de réfugiés algériens, Edmond Kaiser décide de passer à l'action et crée la Fondation Terre des hommes, «mouvement de combat et d'intervention immédiate et directe au secours de l'enfance meurtrie».

Pour marquer le 50ème anniversaire de cet engagement, Terre des hommes souhaitait qu'une œuvre d'art commémorative soit posée dans un lieu public lausannois fréquenté. En novembre 2008, elle demande à la Ville de Lausanne de soutenir financièrement cette action.

Le 18 février 2009, la Municipalité accepte de prendre en charge les coûts de réalisation de l'œuvre et de parrainer la manifestation officielle du 22 juillet 2010 durant laquelle l'œuvre sera inaugurée.

C'est ainsi que ce concours a été organisé par La Ville de Lausanne qui assume la responsabilité de maître de l'ouvrage pour l'adjudication et la réalisation de cette œuvre.

La procédure a été lancée le 25 août 2009 par l'envoi des documents du concours aux candidats invités.

Les projets des quatre artistes invités devaient être remis à l'organisateur pour le mardi 10 novembre 2009.

Le jugement a eu lieu le mercredi 25 novembre 2009.

1.1 Conditions particulières

Le mandat d'exécution sera attribué par la Municipalité.

L'artiste retenu devra finaliser sa proposition en tenant compte des remarques éventuelles faites par le jury. Il sera chargé de l'exécution de l'œuvre, soit directement, soit avec des sous-traitants de son choix. Il assumera l'entière responsabilité de l'opération. Il prendra enfin toutes dispositions techniques, administratives ou juridiques pour s'assurer de la bienfaisance des prestations effectuées par des tiers.

1.2 Indemnités

Les concurrents invités dont le projet a été admis au jugement recevront une indemnité forfaitaire de CHF 1'500.-- TTC (mille cinq cents francs).

2. Historique et objectifs du concours

2.1 Vocation de Terre des Hommes

(Extraits du site www.tdh.ch)

Depuis sa création en 1960, Terre des hommes s'est efforcée de défendre les droits des enfants, dans des situations de guerre ou de catastrophes naturelles, ou sur le terrain de détresses méconnues. Aujourd'hui, les valeurs et la mission de Terre des hommes sont toujours identiques à celles qu'Edmond Kaiser a énoncées dans sa charte.

Historiquement, Terre des hommes a toujours suivi une double vocation : d'une part, mener des projets d'aide directe à l'enfance dans le monde, gérés par ses propres structures et/ou par le biais de partenariats avec des organisations locales; d'autre part, se faire l'ambassadeur des droits de l'enfant, en Suisse et dans le monde, en menant des campagnes de promotion des droits fondamentaux des enfants ou de dénonciation des violations de ces droits, notamment tels qu'énoncés dans la Convention des Droits de l'Enfant adoptée par l'ONU en 1989.

Dans le domaine de la santé, Terre des hommes met en œuvre des programmes de nutrition, de santé materno-infantile et de soins spécialisés. Dans le domaine du social, Terre des hommes offre une protection aux enfants les plus vulnérables, comme les victimes de conflits civils ou de catastrophes naturelles, les enfants en situation de rue, les orphelins du sida, les enfants maltraités ou abandonnés. Enfin, dans le domaine des droits de l'enfant, Terre des hommes apporte un soutien juridique aux mineurs en conflit avec la loi, organise des formations à l'attention des acteurs de la Justice (juges, avocats, policiers, animateurs et assistants sociaux, etc.), et mène auprès des autorités politiques et judiciaires des campagnes de plaidoyer pour que soit respectée et appliquée la Convention des Droits de l'Enfant de l'ONU.

2.2 Choix de la Vallée de la Jeunesse

Très fréquenté par les familles, les enfants et les adolescents, le site de la Vallée de la Jeunesse s'est rapidement imposé comme un lieu idéal pour accueillir l'œuvre commémorative de l'action humanitaire de Terre des hommes.

La vallée d'origine, creusée par le Flon, était plus encaissée. Après le voûtage de la rivière, elle fut progressivement comblée par une décharge publique. C'est à l'occasion de l'Exposition nationale de 1964 que cette vallée, entrée principale de la manifestation, fut entièrement réaménagée. Au nord était aménagée la «Place des Totems», mâts décorés par des groupes de jeunes de toute la Suisse.

Au sud, le projet audacieux de l'architecte Michel Magnin accueillait les enfants dans le « jardin Nestlé ». Les voiles de béton spectaculaires, construits pour la durée de l'exposition ont été conservés et restaurés en 1997. Le projet de rénovation prévoyait de redonner ce lieu aux familles, aux enfants, aux jeunes. Ce projet innovant à maints égards a permis de créer un «Espace des Inventions», émanation de l'EPFL et de l'UNIL et une « Maison de l'enfance » réunissant, sous l'égide du Centre vaudois d'aide à la jeunesse, une garderie, des ateliers, un accueil parents-enfants, un espace bébés. Un « Club des petits inventeurs » propose également un programme d'activités d'éveil et de découverte pour les enfants de 7 à 11 ans.

La roseraie, symbole de jeunesse, a été aménagée progressivement au centre de la vallée et inaugurée en 1973. Les places de jeux de la Vallée de la Jeunesse ont été réaménagées au printemps 2005, dans le cadre du projet de réhabilitation des places de jeux lausannoises. Deux espaces pour les petits et un espace pour les préadolescents et adolescents ont été réalisés.

2.3 Caractère de l'œuvre et cahier des charges

L'œuvre devra sensibiliser les consciences à la cause de l'enfance meurtrie dans le monde. Elle évoquera l'esprit de la charte dont le texte sera intégré à l'œuvre ou présent sur le site.

La zone d'intervention souhaitée pour l'établissement de l'œuvre est située aux alentours de la place de jeux pour enfants.

Par son concept et sa matérialisation, elle devra supporter les variations climatiques et offrir une bonne résistance aux actes de vandalisme.

3. Jury

Le jury est constitué de :

Co-présidence : Madame Anne Dominique Walther, membre du Conseil de Fondation, Terre des hommes.

Madame Nicole Christe, cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne.

Membres : Monsieur Christian Fessard, Chef de projet 50^{ème} anniversaire, Terre des hommes.

Monsieur Alain Weber, galerie abstract, membre du Fonds des Arts Plastiques.

Madame Julie Evard, responsable du service culture à La Télé (nouvelle chaîne de télévision Valdo-Fribourgeoise).

Monsieur Yves Lachavanne, service des parcs et promenades, Ville de Lausanne.

Suppléant : Monsieur Pierre-Alain Bochatay, architecte adjoint à la cheffe du service d'architecture, Ville de Lausanne.

4. Participation

Les artistes suivants ont été invités à participer au concours :

- Monsieur Jo Vanni, 2074 Marin.
- Monsieur Robin Michel, 1009 Pully.
- Madame Anne Rochat, 1007 Lausanne.
- Monsieur Daniel Ruggiero, 1007 Lausanne.

5. Jugement

A l'exception de Madame Julie Evard (excusée), le jury s'est réuni le mercredi 25 novembre 2009. Elle a été remplacée par Monsieur Pierre-Alain Bochatay, membre suppléant du jury.

L'examen préalable des projets a été effectué par les organisateurs techniques du concours. La synthèse de cet examen préalable a fait l'objet d'un bref exposé aux membres du jury.

5.1 Recevabilité des projets

L'examen préalable des propositions rentrées n'a relevé aucun élément compromettant la recevabilité d'un projet.

Toutes les propositions ont été remises dans les délais.

5.2 Prise de connaissance des projets

Un dossier complet des projets a été remis aux membres du jury pour leur permettre d'en prendre individuellement connaissance avant l'audition des candidats.

5.3 Présentations

Tous les concurrents, dont l'ordre de passage avait été tiré au sort, ont été entendus. Une trentaine de minutes environ a été réservée à chaque candidat pour la présentation de son projet, ainsi que pour les questions et les réponses nécessaires à la bonne compréhension des propositions. Un premier échange entre les membres du jury a eu lieu après chaque présentation.

5.4 Examen critique et jugement

Tous les concurrents ayant été entendus, le jury a repris l'examen des projets.

En préalable, il relève l'intérêt démontré par les candidats pour le thème du concours, la qualité de leurs approches et de leurs réflexions, la diversité des propositions reflétant la démarche artistique de chacun. Il regrette une difficulté d'apprécier la qualité des œuvres et leur intégration dans le site sur la base des éléments graphiques et des maquettes présentées.

Les projets ont ensuite été examinés sur la base des critères de jugement énoncés dans le règlement du concours, soit :

- l'originalité du projet et sa pertinence en regard du thème principal de l'aide à l'enfance dans le monde;
- l'intégration de l'œuvre dans le site;
- la pérennité de l'œuvre dans un espace public très fréquenté, notamment dans le choix des matériaux utilisés;
- la facilité des travaux de maintenance et d'entretien.

6. Critiques et illustrations des projets (par ordre de présentation au jury)

6.1 Projet de M. Robin Michel, Pully

«Hope, you know » ... « il y a de l'espoir, tu sais »

Robin Michel propose une œuvre forte qui interpelle, répondant sans détours à l'attente exprimée dans le règlement du concours : « sensibiliser les consciences à la cause de l'enfance meurtrie dans le monde ».

Fidèle à son travail plastique, Robin Michel propose une sculpture qui mélange et oppose les matières et les formes. Il met en scène l'action de Terre des hommes, vouée au secours de l'enfance dans les situations d'abandon, de guerres ou de catastrophes. Ainsi, son oeuvre évoque l'enfance et la joie, mais aussi l'abandon et le désespoir.

L'œuvre oppose la dureté du métal, expression de la noirceur des conditions de guerre, d'abandon et de mort, à la légèreté du ballon symbole d'espoir, de délivrance et de vie. Comme l'exprime Robin Michel au terme de sa présentation : « *Ces deux éléments opposés cohabitent, mais le ballon, par son positionnement au-dessus de la poutre, semble à tout moment pouvoir s'envoler* ».

Boulonnée sur une fondation en béton armé, la sculpture serait réalisée en acier profilé peint de couleur noir mat pour la potence, en acier inoxydable pour la tige de support du ballon et en résine acrylique « Acrystal » pour le ballon qui serait recouvert d'une peinture laquée de couleur violette.



Critique :

Le jury s'est interrogé dans un premier temps sur le symbole de la potence, image emblématique de la peine de mort et de l'exercice d'une justice d'un autre temps. Cette première interprétation interpelle et dérange, la symbolique paraissant inadéquate.

Puis le jury a reconnu la justification de ce choix formel qui illustre également avec pertinence l'objet de la lutte de Terre des hommes : car lorsque des enfants sont injustement victimes de la guerre, de la misère ou de la famine, ils sont bien arbitrairement condamnés à un destin cruel. Et si l'on ne s'insurge pas contre cette réalité, on accepte cette condamnation comme inéluctable. C'est bien cette prise de conscience qui a conduit Edmond Kaiser à décider de passer à l'action et à fonder Terre des hommes qu'il qualifiait alors de « *mouvement de combat et d'intervention immédiate et directe au secours de l'enfance meurtrie* ».

Luttant contre le caractère définitif de ces condamnations, symbolisé par la potence, l'action de Terre des hommes cherche à inverser le cours de ce destin ; elle est symbolisée avec force par le ballon en suspension, exprimant l'espoir d'une possible et prochaine libération. Sous les effets des vents, les oscillations du ballon renforceront encore cette dualité entre la potence métallique, rigide et lourde, et la légèreté du ballon qui, dans son mouvement perpétuel, cherche à s'envoler.

6.2 Projet de Mme Anne Rochat, Lausanne

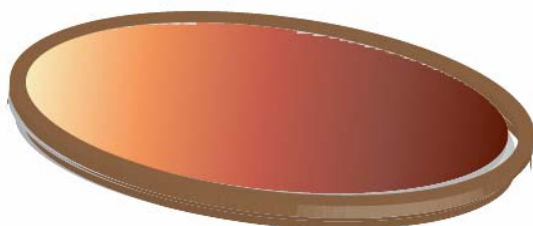
Anne Rochat propose un parcours initiatique cherchant à montrer les correspondances entre la mission de Terre de hommes et les objectifs didactiques de la Vallée de la Jeunesse. L'œuvre est ainsi fragmentée en cinq éléments disséminés dans le site mais implantés de manière à ce qu'ils soient reliés visuellement. Anne Rochat précise notamment dans sa présentation : « *cette intervention doit contribuer à faire de ce lieu un espace dédié aux droits de l'enfant, un espace d'éveil à la culture, à la créativité et propice à l'inventivité. Dès lors, la Vallée de la Jeunesse est pensée dans sa globalité* ».

Cinq plaques circulaires d'un diamètre variant entre un et deux mètres, légèrement surélevées du sol, se mettent en rotation dès qu'une personne monte sur ces surfaces grâce à un mécanisme électrique actionné par un système de détection. Ce mouvement circulaire propose une perception du lieu dans ses multiples horizons.

Le projet fait appel à la symbolique du cercle pour exprimer la rotondité de la terre, la notion du Tout, de l'unité du genre humain, et au chiffre cinq qui fait référence aux cinq continents et aux cinq éléments qui constituent notre terre.

Dans le parcours initiatique, la 1^{ère} surface, située dans la roseraie, serait en chrome, légèrement bombée pour créer un reflet déformé rappelant que notre regard sur l'Autre n'est pas dénué de préjugés. La 2^{ème} surface, posée en bordure de forêt et sonorisée avec des bruits et des sons enregistrés, évoque le jeu, le travail, les rires, les pleurs et les chants d'enfants du Tiers-monde. La 3^{ème} surface, chauffante, implantée entre les aires de jeux et la forêt, éveille le sens du toucher, du contact et de la chaleur humaine. La 4^{ème} surface, en miroir, est placée à côté du plan d'eau, reflétant le ciel offert universellement à la contemplation des hommes, évocation de l'espoir et du rêve. La 5^{ème} surface propose, vers la place de jeu, un effet optique réalisé par sa mise en mouvement, cherchant à exprimer que la perception de la réalité est remplie par notre propre réalité. Anne Rochat fait référence à une parole d'Eluard : « *Je vois le monde comme je suis, je ne le vois pas comme il est* ».

1. Surface optique



2. Surface chauffante



3. Surface chromée



4. Surface sonorisée

5. Surface miroir



Critique :

Le jury apprécie la dimension poétique et didactique du projet ainsi que l'originalité de la réflexion sur l'intégration au lieu qui cherche à lui donner du sens. Toutefois, ce concept multiplie les références au point de rendre la compréhension de l'œuvre difficile, notamment en rapport avec l'action et la vocation de Terre des hommes.

D'un point de vue technique, les installations nécessaires à la mise en rotation des plaques, à la sonorisation et au chauffage sont complexes à mettre en œuvre dans un parc public et relativement coûteuses en terme de réalisation, d'exploitation et de maintenance.

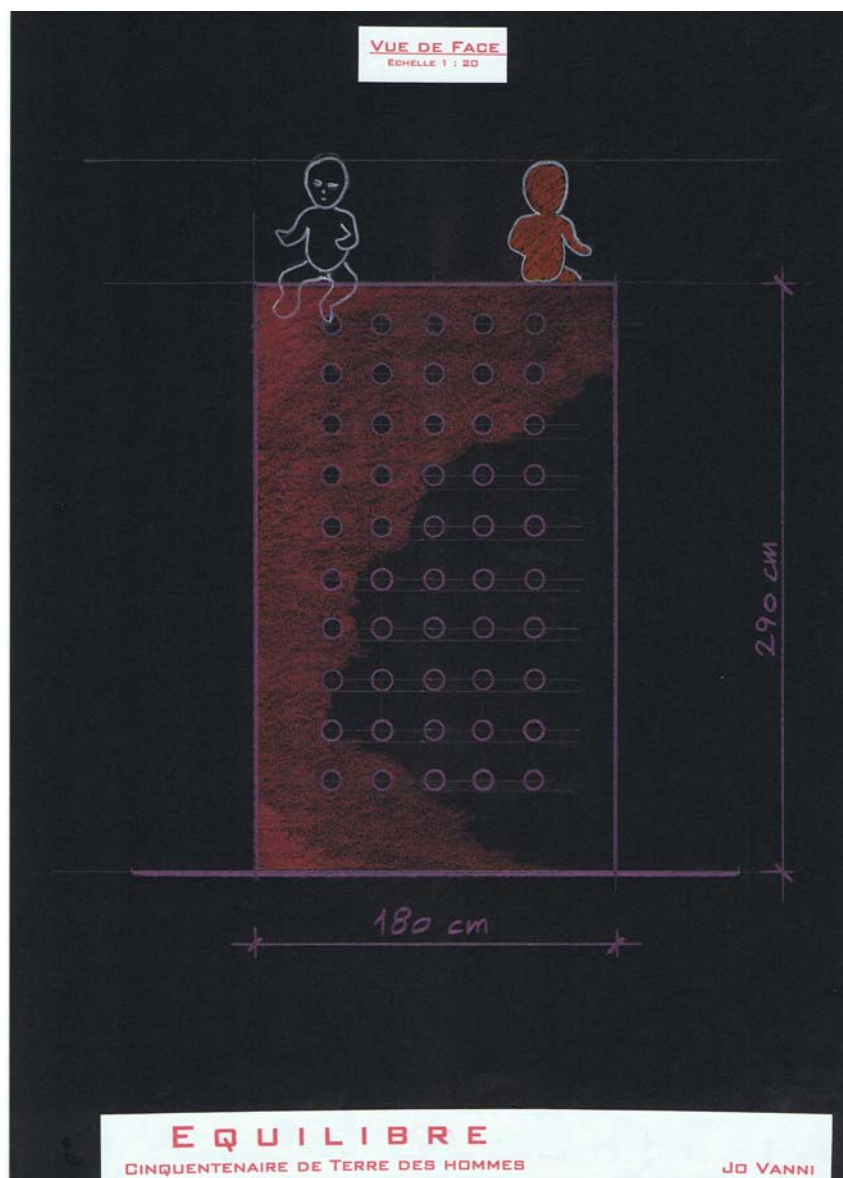
6.3 Projet de M. Jo Vanni, Marin

« Equilibre »

Jo Vanni propose d'ériger une plaque de granit d'environ deux mètres de largeur, trois mètres de hauteur et dix centimètres d'épaisseur, matérialisation de la vie, au sommet de laquelle deux bébés sont assis, symbolisant ainsi le fragile équilibre de l'enfance.

En commémoration du cinquantenaire de la Fondation de Terre des hommes, le monolithe de granit serait percé de cinquante trous, exécutés par carottage, les pièces extrudées numérotées étant vendues aux enchères au profit de Terre des hommes. Pour reprendre les termes de Jo Vanni, « ces « morceaux de l'œuvre » seraient donc les témoins éparpillés à se transmettre de génération en génération pour se rappeler que l'entraide et la solidarité doivent rester à jamais gravés dans le cœur des hommes ».

En complément de ses illustrations, Jo Vanni précise que la formalisation des bébés, dont l'expression évoquerait l'espoir, pourrait être soit stylisée, soit hyperréaliste. Quant à leurs couleurs, décrites en orange et noir, elles pourraient évoluer vers d'autres couleurs vives, sans référence avec la couleur de peau.



Critique :

Le jury reconnaît la motivation louable de Jo Vanni qui souhaite apporter, grâce à la réalisation de son œuvre, un soutien financier direct à Terre des hommes. Il estime toutefois que le concept de l'œuvre s'est trop focalisé sur l'idée de vendre les cinquante cylindres extrudés, cinquante trous qui occupent tout l'espace de la plaque, comme si les cinquante années qu'ils symbolisent exprimaient l'achèvement de l'action de Terre des hommes.

Par ailleurs, l'idée de matérialiser ces cinquante ans d'action sous la forme de « morceaux d'oeuvre », prélevés dans une plaque de granit qui symbolise la vie, n'est pas très heureuse.

Le jury a enfin de la difficulté à comprendre la pertinence de poser deux bébés en équilibre sur la stèle. Pourquoi deux, pourquoi se tournent-ils le dos, pourquoi ces couleurs ? En conclusion, le jury ressent à travers ce projet une réflexion qui se cherche et une démarche inaboutie.

6.4 Projet de M. Daniel Ruggiero, Lausanne

« Le mémorial blanc »

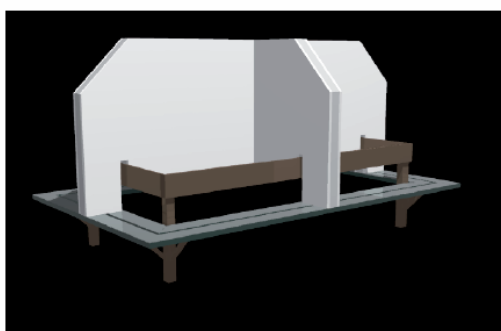
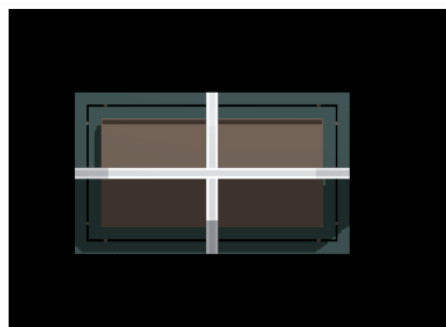
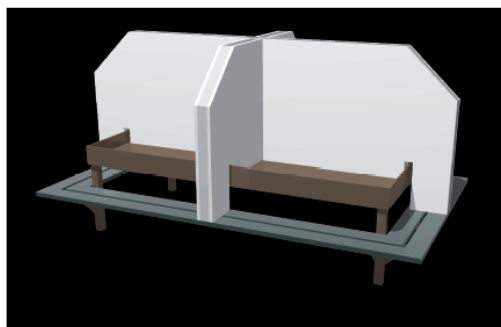
La démarche artistique de Daniel Ruggiero consiste à intervenir sur le mobilier urbain en le détournant de sa vocation première pour lui donner une autre dimension. Il décrit son projet en ces termes :

« Il s'agit d'un bac à sable « traditionnel » peint de couleur bronze, surmonté de deux plaques s'emboîtant en croix, faites de bois multiplis et peintes en blanc. De chaque côté de ces plaques, la charte de Terre des hommes est réalisée en gravure numérique.

Le bac à sable symbolise un mobilier urbain ludique de création et d'échange entre les utilisateurs (lieu des premières créations ou réalisations de chefs d'œuvres éphémères). Le séparateur, tel une muraille, confronte d'une manière pragmatique les frontières, le manque de communication et l'impossibilité d'échange entre les acteurs. La charte, gravée sur les parois blanches en huit parties, invite à faire le tour de ce mobilier urbain, à décroisonner ses pensées afin de voir ce qu'il se passe ailleurs, comme un dessein du tour du monde.

Le bac à sable sera toujours opérationnel pour que le public puisse expérimenter par lui-même cet effet de cloisonnement. L'idée de n'avoir qu'une seule zone à disposition sur quatre permet d'évoquer les différences entre les niveaux de vie selon les pays, les injustices, les possibilités d'épanouissement personnel par le biais de métaphores en lien avec l'installation. »

Ce bac à sable serait installé à proximité des aires de jeux. Les plaques de bois gravées seraient protégées par des plaques de verre.



Critique :

Le jury trouve intéressante l'idée de créer une installation qui mette en interaction les petits enfants attirés par les jeux de bacs à sable, les adultes qui les accompagnent, et le texte de la charte.

Il regrette toutefois que ce texte prenne autant d'importance, le projet de l'œuvre se résumant à le mettre en scène. Par ailleurs, il trouve discutable de transmettre le message de la charte sur un support qui cloisonne, sépare les enfants et limite leur communication. Une manière d'imposer sa lecture. On peut bien entendu interpréter ces frontières comme la matérialisation des situations de guerre et d'exclusion contre lesquelles se bat Terre des hommes en écrivant sur ces murs le texte de sa charte, mais ce deuxième degré de compréhension de l'œuvre est difficilement perceptible.

6.5 Conclusions et recommandations du jury

Dans son ensemble, le jury a particulièrement apprécié l'originalité des propositions.

Le jury se plaît à relever encore une fois la qualité des réflexions proposées. Cette procédure a permis d'apporter des réponses diversifiées aux questions posées et de comparer les avantages respectifs des propositions.

Le projet « Hope, you know » a particulièrement été apprécié pour sa capacité à évoquer la prise de conscience et la révolte d'Edmond Kaiser, exprimée avec force dans la première phrase de la charte :

« L'appel mondial et muet de millions d'enfants offerts à la souffrance ou à la mort inspire ce qui suit : tant qu'un enfant sera exposé sans secours à sa faim, son mal, son abandon, sa misère ou sa peine, où qu'il soit, le mouvement Terre des hommes, créé à cette fin, se vouera à son sauvetage immédiat et aussi total que possible. »

A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage de confier un mandat pour l'exécution de l'œuvre d'art commémorative sur le site de la Vallée de la Jeunesse à Lausanne, à :

Monsieur Robin Michel

Le jury a grandement apprécié la qualité des propositions présentées et tient encore à remercier tous les participants pour leur engagement.

7. Approbation

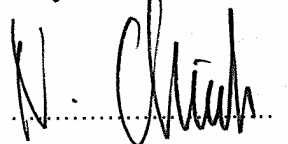
Le présent rapport est adopté par le jury le 10 décembre 2009.

Co-présidence :

Anne Dominique Walther



Nicole Christe



Membres :

Christian Fessard



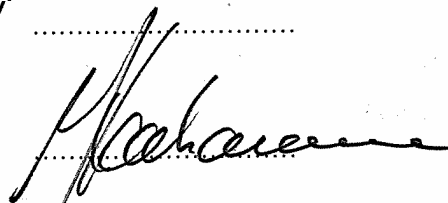
Alain Weber



Julie Evard

Excusée

Yves Lachavanne



Suppléant :

Pierre-Alain Bochatay

